

LETTRES PATENTES

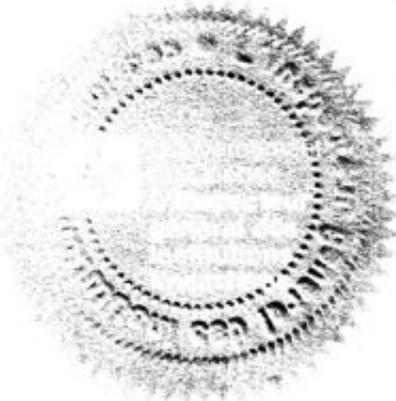
Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU
DOMAINE DES ÉTOILES**

DÉLIVRÉES À QUÉBEC LE 25 OCTOBRE 1995

*Déposées au registre le 25 octobre 1995
sous le matricule 1145178142*



E550P52D41A82OA

Contresignataire

1 - Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (N°, rue, municipalité, code postal)
ETIENNE, Harry	Chef régional Moyen-Orient	10391, rue Ulric Gravel, Montréal, Québec, H1C 2E5
BILODEAU, Raymond	Homme d'affaires	7920, rue Norvège, Brossard, Québec, J4Y 2B8
BOISVERT, Suzanne	Conseillère à la vente	2658, rue de la Renaissance, Boisbriand, Québec, J7E 4H4
BLANCHARD, Jacques	Arpenteur-géo- mètre	1545, rue Beckett, Sherbrooke, Québec, J1J 1C7
HUGRON, Denis	Homme d'affaires	1855, rue Georges, St-Hubert, Québec, J4T 1W2
VOIR ANNEXE A		

2 - Siège social

Le siège social de la corporation est situé: 1545, rue Beckett, Sherbrooke, Québec, J1J 1C7

3 - Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont: HARRY ETIENNE, RAYMOND BILODEAU, SUZANNE BOISVERT, JACQUES BLANCHARD, DENIS HUGRON, GERMAIN L'HEUREUX et DORIS ROY

4 - Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à UN MILLION DE DOLLARS (\$1,000,000.00).

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à

5- Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

A des fins purement philanthropiques et sans intention pécuniaire pour ses membres:

- défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du Domaine des Etoiles;

- sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités;

- promouvoir et faire respecter les règlements de la charte écologique du Domaine des Etoiles.

Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants-droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la corporation.

6- Autres dispositions (selon le cas)

Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.

ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs; ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les Compagnies.

Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la corporation. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution ainsi que la principale faute qu'on lui reproche.

ANNEXE A

Nom et prénom	Profession ou occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No., rue, municipalité, code postal)
L'HEUREUX, Germain	Homme d'affaires	14, rue Pégase, Bonse- secours, Québec, JOE 1H0
ROY, Doris	Représentant	5695, rue Fadette, St- Léonard, Québec, H1P 1S1